



Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) mène actuellement la campagne *Solution démocratique* www.democratie-nouvelle.qc.ca. Cette campagne concrétise la réforme du mode de scrutin par une proposition précise: **un mode de scrutin proportionnelle mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer la représentation sous toutes ses facettes**. Le MDN a formulé sa proposition en rassemblant les demandes citoyennes consensuelles des dernières années. Déjà soutenue par des centaines de personnes et d'organisations, qui ensemble réunissent plus d'un million de personnes, cette campagne se poursuivra tant qu'il le faudra. Elle sera présentée au gouvernement du Québec lorsque le niveau d'adhésion sera suffisant pour que la demande populaire soit bien comprise.

**Vous êtes convaincu qu'il faut changer le mode de scrutin?
Vous voulez aider à y parvenir? Le MDN a besoin de vous!
Soutenez *Solution démocratique* et faites partie de l'Équipe démocratique**

Pour obtenir un changement de mode de scrutin, il faut donc accroître la pression populaire, rejoindre davantage de gens, et dans tous les milieux, et le moyen privilégié par le MDN est d'accroître la participation à la campagne *Solution démocratique*. Pour y parvenir, le MDN souhaite augmenter le nombre de personnes pouvant transmettre de l'information dans leur milieu et distribuer plus largement du matériel de sensibilisation simple et efficace.

Il vous invite à faire partie de l'Équipe démocratique en distribuant dans votre entourage les deux nouveaux feuillets produits à l'intention du grand public. Ces feuillets¹ très brefs ne contiennent pas d'éléments techniques. Ils visent à susciter l'intérêt envers la réforme du mode de scrutin et envers la campagne *Solution démocratique*.

- Le plus bref (1/4 feuille) contient des informations générales quant à certains problèmes du mode de scrutin majoritaire (illustrés par l'élection du 4 septembre 2012) dans l'objectif d'allumer l'étincelle qui amène ensuite une personne à s'informer davantage.
- L'autre feuillet (1/2 feuille) vise de plus à susciter la participation à la campagne *Solution démocratique* en présentant les grandes lignes des bénéfices qu'apporterait le changement vers le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire proposé. Il contient un coupon-réponse pour participer à la campagne.

Ce cahier a été préparé pour vous aider à répondre aux questions les plus courantes. Il réunit les données les plus utiles, certaines informations techniques et des arguments qui vous permettront de sensibiliser des gens et des organisations de votre entourage, tout simplement en améliorant les connaissances que vous possédez sans doute déjà quant aux principaux enjeux entourant le mode de scrutin. Il se termine par cinq tableaux présentant différemment le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire de *Solution démocratique* – du plus simple ou plus technique. Vous pouvez y puiser les informations qui répondront à vos besoins et aux intérêts des personnes vous posant des questions.

Comme tous les documents du MDN, ce cahier et les deux feuillets de sensibilisation évolueront au gré des besoins et grâce à vos commentaires. N'hésitez pas à reproduire des extraits de ces documents, ainsi que de ceux que vous trouverez sur <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/actions/materiel.php>

¹ Vous pouvez obtenir des exemplaires des feuillets en communiquant avec le MDN info@democratie-nouvelle.qc.ca. Les fichiers des feuillets et du présent cahier sont disponibles sur le site du MDN <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/actions/materiel.php>

Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)

Adresse postale : 1601, de Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 - www.democratie-nouvelle.qc.ca/actions /
info@democratie-nouvelle.qc.ca - [Twitter @MDNInfo](https://twitter.com/MDNInfo) // www.facebook.com/DemocratieNouvelle

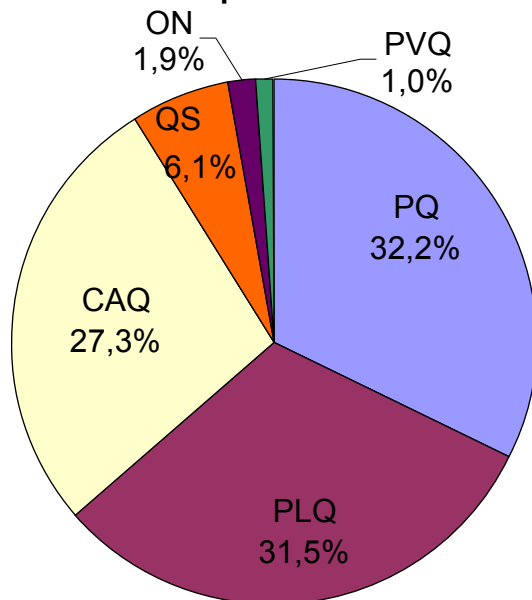
Des distorsions qui se répètent

Des votes qui se perdent à chaque élection

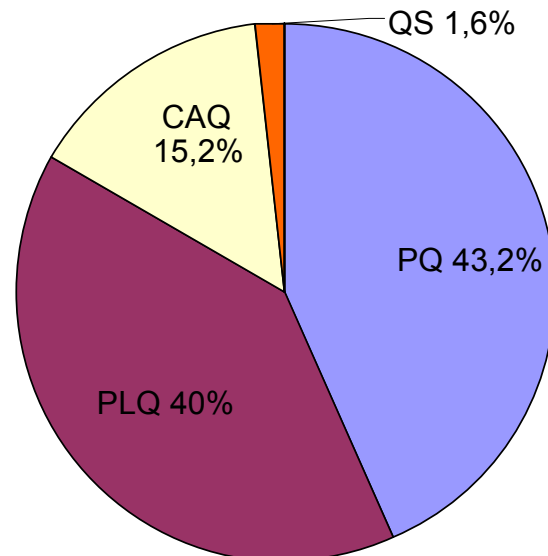
La population n'obtient pas la représentation demandée – ni globalement ni régionalement

	Élections du 8 décembre 2008			Élections du 4 septembre 2012		
	Sièges obtenus	% des voix	Répartition des sièges	Sièges obtenus	% des voix	Répartition des sièges
Parti Québécois	52	35,2%	Le PLQ et le PQ sont surreprésentés (53 % et 41,6% des sièges) au détriment des autres partis qui sont sous-représentés : ADQ = 4,8% des sièges QS = 1% des sièges PVQ etc. = 0 siège Votes perdus : 1,6 millions soit 51,57% des votes	54	31,9%	Le PQ et le PLQ sont surreprésentés (43,2% et 40% des sièges) au détriment de autres partis qui sont sous-représentés : CAQ = 15,2% des sièges QS = 1,6% des sièges Le gouvernement a failli être formé du parti arrivé 2^e en nombre de votes. ON, PVQ etc = 0 sièges Votes perdus : 2,5 millions soit 57% des votes
Parti libéral du Québec	66	42,1 %		50	31,2%	
Coalition avenir Québec				19	27%	
Action démocratique du Québec	6	16,4%				
Québec Solidaire	1	3,8 %		2	6%	
Parti Vert du Québec	0	2,2 %		0	1%	
Option Nationale				0	2%	
Autres	0	0,4 %		0	0,8%	
TOTAL Québec	125	100 %		125	100 %	

Volonté populaire exprimée le 4 septembre 2012



Part des sièges à l'Assemblée nationale le 4 septembre 2012





Un mode de scrutin que l'on peut et que l'on doit changer



Le mode de scrutin majoritaire ne permet pas de respecter la volonté populaire, l'expression du pluralisme politique et l'importance des régions.

- Aucune des 40 élections québécoises n'a produit une Assemblée nationale conforme aux votes exprimés.
- Les noms des partis et les chiffres changent, mais les défauts du système se répètent.
- Le poids des votes varie selon le parti que l'on appuie et l'endroit où on habite. La raison de cette inégalité est que lors des élections générales c'est en fait 125 élections simultanées qui ont lieu dans autant de circonscriptions. Il suffit d'obtenir un vote de plus que son adversaire pour remporter le siège et représenter la circonscription. Ainsi, la représentation ne tient pas compte du nombre total de votes attribué à chaque parti.
- Plus de la moitié des votes ne sont pas considérés dans les résultats.

Le mode de scrutin majoritaire ne permet pas d'action globale pour favoriser la participation de toute la population

- La représentation des femmes et la représentation équitable de la diversité ethnoculturelle dépendent du hasard et des volontés politiques changeantes
- L'Assemblée nationale n'est pas l'exemple d'ouverture et d'égalité qu'elle devrait être.
- Les valeurs comme l'égalité et l'inclusion ne se concrétisent pas par des actions visant des objectifs précis.
- On ne tient pas compte des facteurs socio-économiques, des inégalités sociales et des préjugés qui font en sorte que le rôle de représentation n'est pas autant accessible à tout le monde. Car les chances ne sont pas égales, car des embûches économiques, sociales et systémiques existent encore.
- La hauteur des obstacles à traverser n'est pas la même pour toutes et tous, ainsi, un emploi précaire ne permet pas nécessairement de se lancer dans une campagne électorale et le réseau social peut ne pas offrir les mêmes possibilités.
- Au rythme où vont les choses, le lieu où se prennent d'importantes décisions touchant toute la population ne pourrait être égalitaire que dans 55 ans.
- Le Québec d'aujourd'hui, et encore plus celui de demain est tout sauf un bloc monochrome. La diversité ethnoculturelle est une partie importante et incontournable de notre société. L'Assemblée nationale est l'institution chargée de représenter les Québécoises et les Québécois, de porter nos idées et nos préoccupations et de prendre des décisions qui nous concernent tous et toutes en tant que citoyennes et citoyens. Tous et toutes devraient y avoir accès de façon égale et devrait s'y sentir invités de la même façon.
- Actuellement, la Loi fixe les règles du financement et du remboursement des dépenses électorales². Suivre des règles pour avoir droit à ce financement public n'est que normal, si l'on veut mettre en pratique nos valeurs de société en fixant des objectifs à atteindre. Majorer ce financement public permet d'encourager les partis qui ont démontré des efforts et obtenu des résultats, ainsi que des efforts déployés. Cela permet aussi de tenir compte des embûches économiques, sociales et systémiques qui font en sorte que les chances de faire campagne et de la gagner ne sont pas égales

² Les partis reçoivent une allocation annuelle correspondant à 0,82\$ par vote valide en leur faveur. Les dépenses électorales sont remboursées à hauteur de 50%, selon certaines conditions.

Avoir une vision globale des distorsions d'une élection

En plus d'évaluer les distorsions subies par chacun des partis politiques, il est possible de mesurer la distorsion globale d'une élection. Le politologue et professeur Irlandais Michael Gallagher a développé une méthode pour calculer cette disproportion nommée Indice de Gallagher (Méthode des moindres carrés *ou Least Square Index - LSq*). La formule mathématique produisant l'Indice de Gallagher permet d'évaluer les disparités dans leur ensemble, en tenant compte de l'écart entre la volonté populaire et les sièges obtenus pour chaque parti, mais aussi du nombre de partis (et de candidatures indépendantes) en présence. Plus l'indice de Gallagher est bas, moins il y a de distorsions.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de Gallagher pour quelques pays, répartis sur différents continents, utilisant les formes les plus courantes de mode de scrutin. On peut y voir que les élections québécoises de 2012 souffrent d'une forte distorsion globale, avec un indice de plus de 13,5, ce qui est plus élevé qu'aux deux dernières élections et beaucoup plus élevé que dans les pays utilisant un mode de scrutin produisant des résultats proportionnels.

Quelques exemples de pays (année d'élection)	Indice de Gallagher (0 = aucune distorsion)	Mode de scrutin
Nouvelle Zélande (2011)	2,38	Proportionnelle mixte compensatoire
Mozambique (2009)	2,51	Proportionnelle de liste
Finlande (2011)	2,95	Proportionnelle de liste
Norvège (2009)	3,01	Proportionnelle de liste
Allemagne (2009)	3,40	Proportionnelle mixte compensatoire
Bolivie (2009)	3,76	Proportionnelle mixte compensatoire
Luxembourg (2009)	4,22	Proportionnelle de liste
Nicaragua (2011)	6,41	Proportionnelle de liste
Venezuela (2010)	9,6	Proportionnelle mixte compensatoire
Australie (2010)	11,29	Vote alternatif
Canada (2011)	12,42	Majoritaire uninominal à 1 tour
Mauritanie (2010)	12,96	Majoritaire uninominal à 2 tours
Jamaïque (2011)	13,33	Majoritaire uninominal à 1 tour
Québec (2012)	13,5	Majoritaire uninominal à 1 tour
France (2012)	17,66	Majoritaire uninominal à 2 tours

Les votes perdus

Dans toutes les circonscriptions, les votes des gens ayant appuyé une candidate ou un candidat défait n'ont aucune représentation dans le résultat final. Leurs votes sont perdus parce qu'ils n'ont pas du tout été considérés dans les résultats. Bien entendu, ils sont représentés par un député ou une députée, et le parti de leur choix peut avoir ou non remporté des sièges dans d'autres circonscriptions, mais leur choix a été ignoré par le système. Il n'y a donc pas que les personnes qui optent pour des tiers partis qui perdent leurs votes, mais aussi toute personne habitant dans le château fort d'un parti qui n'est pas celui de son choix.

Personnes ayant perdus leurs votes	Élections de 2007	Élections de 2008	Élections de 2012
Pour tout le Québec	55,4%, soit 2,2 millions	51,6%, soit 1,6 million	57%, soit 2,5 millions
Selon les régions administratives	De 62% (Estrie) à 48 % (Montréal) Taux de plus de 50% dans 15 régions	De 59% (Mauricie-Centre-du-Québec) à 41% (Montréal) Taux de plus de 50% dans 10 régions	De 65% (Mauricie-Centre-du-Québec) à 45% (Côte-Nord) Taux de plus de 50% dans 12 régions

Personnes ayant voté pour un parti exclu de l'Assemblée nationale

L'expression du pluralisme politique est en croissance – des gens votent pour des tiers partis qui ont peu de chance d'obtenir des sièges, et qui d'ailleurs n'en obtiennent pas.

	Élections de 2003	Élections de 2007	Élections de 2008	Élections de 2012
Pour tout le Québec	90 327 votes	309 648 votes	84 560 votes	164 655 votes

Les résultats serrés du 4 septembre 2012 montrent à quel point le pouvoir dépend de la répartition du vote sur le territoire et non de la volonté populaire. La volonté populaire a été renversée au niveau national – comme cela s'est produit en 1944, 1966 et 1998. Si le PLQ avait obtenu quelques décimales de plus que le PQ, plutôt que l'inverse, cela n'aurait pas nécessairement changé le nombre de sièges que chacun a remportés. Le parti arrivé 2^e en nombre de votes aurait ainsi formé le gouvernement.

La volonté populaire exprimée dans plusieurs régions est régulièrement renversée. Depuis le 4 septembre 2012, les populations de deux régions administratives, Chaudière-Appalaches et en Estrie, sont représentées par le parti qui est arrivé 2^e au niveau du nombre des votes obtenus dans ces régions. La volonté de la population du Bas-Saint-Laurent avait été renversée en 2007 et en 2008, et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avait aussi été renversée en 2008.

À chaque élection, des régions se retrouvent représentées exclusivement ou presque par un seul parti, alors que le vote y a été diversifié. Aux élections de 2012, en Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean, le pouvoir est monopolisé ou presque par un parti qui souvent a obtenu moins de 45% des votes régionaux.

Un mode de scrutin que l'on peut et que l'on doit changer

La population des régions n'obtient pas la représentation qu'elle demande

Distorsions et votes perdus dans toutes les régions et à toutes les élections

Régions	Élections du 8 décembre 2008 Votes perdus allant de 59% à 41%	Élections du 4 septembre 2012 Votes perdus allant de 65% à 45%
ABITIBI-TEMISCAMINGUE et NORD DU QUÉBEC	Le PQ a recueilli 45% des voix, soit plus que le PLQ (38%) mais ils obtiennent le même nombre de sièges soit 2 des 4 sièges. Votes perdus = 52%	Représentée exclusivement par le PQ (4/4) alors que ce parti y a reçu 42% des voix. Votes perdus = 59%
BAS-ST-LAURENT	La volonté populaire régionale est renversée. Le PLQ a recueilli plus de voix que le PQ mais obtient 1 des 4 sièges et le PQ en obtient 2 . Votes perdus = 49%	Le PQ obtient 2 des 3 sièges (66%) alors qu'il a reçu 47% des voix. Votes perdus = 52%
CAPITALE-NATIONALE / CHARLEVOIX	Le PLQ occupe 7 des 11 sièges (63 %) avec 39 % des voix. Votes perdus = 57%	La CAQ obtient 6 des 11 sièges (55%) avec 35% des votes. Le PLQ a presque autant de votes, mais occupera 3 sièges. Votes perdus = 61%
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Le PLQ occupe 5 des 8 sièges (63 %) avec 42 % des voix. Votes perdus = 54%	La volonté populaire régionale est renversée. La CAQ obtient 41% des voix, soit plus de votes que le PLQ (34%), mais elle obtient moins de sièges (4 contre 3 des 7 sièges). Votes perdus = 56%
CÔTE-NORD	Représentée exclusivement par le PQ (2/2) alors que ce parti y a reçu 55% des voix. Votes perdus = 45%	Représentée exclusivement par le PQ (2/2) alors que ce parti y a reçu 56% des voix. Votes perdus = 45%
ESTRIE	Le PLQ occupe 6 des 8 sièges (75 %) avec 43 % des voix. Votes perdus = 56%	La volonté populaire régionale est renversée. Le PQ obtient 32% des voix, soit plus de votes que le PLQ (30%), mais il obtient moins de sièges (4 contre 3 des 8 sièges). Votes perdus = 63%
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Le PLQ occupe 3 des 4 sièges (75 %) avec 51 % des voix. Votes perdus = 42%	Représentée exclusivement par le PQ (3/3) alors que ce parti y a reçu 52% des voix. Votes perdus = 49%
LANAUDIÈRE	Représentée exclusivement par le PQ (6/6) même s'il n'a récolté que 47 % des voix. Votes perdus = 53%	Le PQ obtient 6 des 7 sièges (86%) avec 43% des voix. Votes perdus = 57 %
LAURENTIDES	Le PQ occupe 7 des 8 sièges (87 %) alors avec 44 % des voix. Votes perdus = 55%	Le PQ obtient 5 des 8 sièges (63%) avec 39% des voix, alors que la CAQ n'en obtient que 3 avec 34% des voix. Votes perdus = 60%
LAVAL	Représentée exclusivement par le PLQ (5/5), même s'il n'a récolté que 49 % des voix. Votes perdus = 51%	Le PLQ obtient 4 des 6 sièges (67%) avec 38% des voix. Votes perdus = 61%
MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	Le PLQ et le PQ obtiennent chacun 4 des 8 sièges, même s'ils n'ont recueilli que 40% et 35% des voix. Votes perdus = 59%	La CAQ et le PLQ obtiennent chacun 3 des 8 sièges alors que près de 8 000 votes les séparent. Le PQ a reçu plus de votes que le PLQ, mais il obtient un siège de moins (2). Votes perdus = 65%
MONTÉRÉGIE	Le PQ obtient 13 des 19 sièges (68%), avec 41% des voix. Il obtient 2 fois plus de sièges que le PLQ malgré seulement 2,5 points d'écart en % de votes. Votes perdus = 57%	Le PQ obtient 12 des 20 sièges (60%) alors qu'il a 36% des voix. Le PQ obtient 3 fois plus de sièges (6) que la CAQ (2) malgré un écart de seulement 2 points au niveau des votes. Votes perdus = 61%
MONTRÉAL	Le PLQ occupe 20 des 28 sièges (71 %) avec 53 % des voix. Votes perdus = 41%	Le PLQ occupe 20 des 28 sièges (71 %) avec 44 % des voix. Votes perdus = 48%
OUTAOUAIS	Représentée exclusivement par le PLQ, même s'il n'a récolté que 56 % voix. Votes perdus = 44%	Représentée exclusivement par le PLQ (5/5), même s'il n'a récolté que 43 % voix. Votes perdus = 58%
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	Le PQ occupe 4 des 5 sièges (80 %) avec 47 % des voix. Votes perdus = 52%	Représentée exclusivement par le PQ (5/5), même s'il n'a récolté que 46 % voix. Votes perdus = 54%

Deux grandes familles de mode de scrutin

119 pays (51%) utilisent un mode de scrutin de la famille des modes de scrutin proportionnels (dont 15 pays faisant partie des 54 membres du Commonwealth.), soit :

- **87 pays** utilisent une **proportionnelle de liste** (régionale ou nationale) (37,5%) :
 - Albanie / Netherlands Antilles / Angola / Argentine / Autriche / Aruba / Bosnie-et-Herzégovine / Belgique / Burkina / Bulgarie / Burundi / Bénin / Brésil / Bhoutan / Suisse / Chili / Colombie / Chypre (du nord) / Costa Rica / Cap-Vert / Chypre / République tchèque / Danemark / Rép.dominicaine / Algérie / Équateur / Estonie / Espagne / Finlande / Îles Féroé / Groenland / Guinée équatoriale / Grèce / Guatemala / Guinée-Bissau / Guyana / Honduras / Croatie / Indonésie / Israël / Iraq / Islande / Italie / Kirghizstan / Cambodge / Kosovo / Kazakhstan / Liechtenstein / Sri Lanka / Luxembourg / Lettonie / Maroc / Moldova / Rép.de / Monténégro / Macédoine / ARYM / Mozambique / Namibie / Niger / Nicaragua / Pays-Bas / Norvège / Népal / Panama / Pérou / Pologne / Palestinien Occupé / Territoire / Portugal / Paraguay / Roumanie / Serbie / Russie / Rwanda / Suède / Slovénie / Slovaquie / Sierra Leone / Saint-Marin / Suriname / São Tomé e Príncipe / El Salvador / Togo / Timor-Leste / Turquie / Ukraine / Uruguay / Afrique du Sud
- **20 pays** utilisent un **mode proportionnel mixte parallèle**
 - Andorre / Arménie / Congo (Kinshasa) / République Démocratique du / Cameroun / Géorgie / Guinée / Japon / Corée du Sud / Lituanie / Monaco / Mexique / Philippines / Pakistan / Seychelles / Sénégal / Tchad / Thaïlande / Tadjikistan / Tunisie / Taïwan /),
- **7 pays** utilisent un **mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire** : Bolivie / Allemagne / Hongrie / Lesotho / Nouvelle-Zélande / Venezuela / Zanzibar
- **3 pays** utilisent le **vote unique non transférable** (Afghanistan / Jordanie / Vanuatu) et 2 le vote unique transférable (Irlande / Malte)

92 pays (39%) utilisent un mode de scrutin de la famille des modes de scrutin majoritaires, soit :

- **52 pays** utilisent le **mode majoritaire uninominal à 1 tour (22,4%)**
 - Antigua-et-Barbuda / Anguilla / Samoa Américain / Azerbaïdjan / Barbade / Bangladesh / Bermudes / Bahamas / Botswana / Belize / Canada / Côte d'Ivoire / Îles Cook / Dominique / Érythrée / Éthiopie / Micronésie / Royaume-Uni / Grenada / Ghana / Gambie / Man / Ile de / Inde / Jamaïque / Kenya / Saint Christophe-et-Nevis / Sainte-Lucie / Liberia / Madagascar / Îles Marshall / Northern Mariana Islands / Maldives / Malawi / Malaisie / Nigeria / Népal / Niue / Oman / Palau / Îles Salomon / Swaziland / Trinidad-et-Tobago / Tanzanie / Ouganda / États-Unis / Saint-Vincent-et-les Grenadines / Îles Vierges Britanniques / Samoa / Yémen / Zambie / Zimbabwe
- **21 pays** utilisent le **mode majoritaire uninominal à 2 tours (9%)** :
 - Bahreïn / Belarus / République Centrafricaine / Congo (Brazzaville) / Cuba / Égypte / France / Gabon / Haïti / Iran / Kiribati / Comores / Mali / Mauritanie / Montserrat / New Caledonia / French Polynesia / Turkménistan / Ouzbékistan / Viêt Nam / Wallis-et-Futuna
- **16 pays** utilisent le **vote en bloc** :
 - Djibouti / Îles Fakland (Malvinas) / Guernsey / Jersey / Koweït / Îles Cayman / Laos / Liban / Mongolie / Maurice / Pitcairn / Singapour / Sainte Hélène / Syrie / Tonga / Tuvalu),
- **3 pays** utilisent le **vote alternatif (Australie / Fidji / Papouasie-Nouvelle-Guinée).**

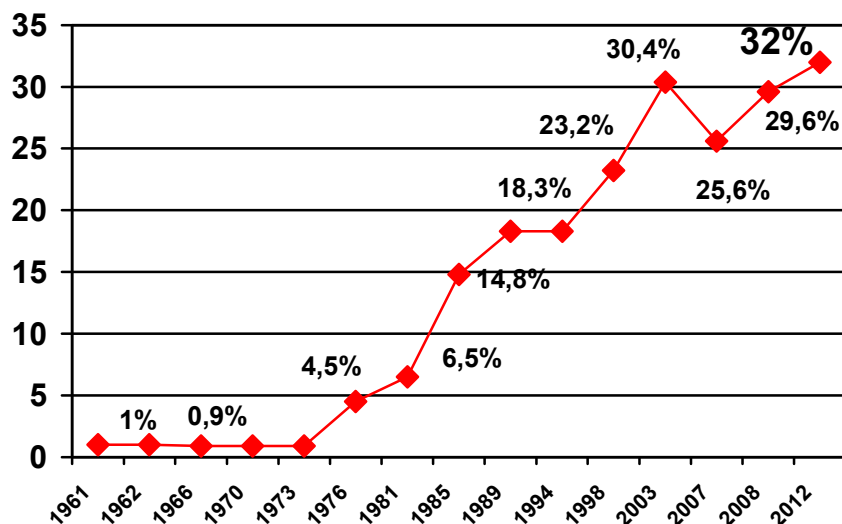
24 pays n'ont aucun mode de scrutin ou ne fournissent pas cette information (10%).

Les femmes ne sont pas incluses – à part égale – dans le lieu où se prennent les décisions pour l'ensemble de la population

Les faits : aux élections du 4 septembre 2012, 40 femmes ont été élues, ce qui correspond à 32% de l'Assemblée nationale alors qu'elles composent la moitié de la population.

En 2009, l'écart entre les salaires moyens des femmes et des hommes était de 12 %, soit un salaire horaire moyen 19,41 \$ pour les femmes comparativement à 22,19\$ pour les hommes.

Pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale de 1961 à 2012, soit depuis la première femme députée, qu'elles ont le droit
– de lentes avancées – des reculs toujours possibles.



L'expérience internationale prouve qu'il est possible et nécessaire d'instaurer des mesures afin d'atteindre l'égalité de représentation.

- À travers le monde, les femmes ne forment encore que **20%** des personnes élues en mars 2012.
- À travers le monde **107 pays** ont mis en place **une ou plusieurs** mesures pour atteindre l'égalité dans la représentation: objectifs inscrits dans la Loi ou la Constitution (% de candidates ou % d'élus); positions sur les listes (alternance, ratio); objectifs volontaires adoptés par les partis politiques (% de candidates); motivations financières ou autres.
- Des **27 pays** qui surclassent le Québec au niveau de la représentation des femmes :
 - **24 pays** utilisent une forme ou une autre de mode de scrutin **proportionnel ou mixte** et dans **21 de ces pays, il est combiné à diverses mesures** pour atteindre l'égalité hommes-femmes dans la représentation (* signifie la présence de mesures, pour la plupart inscrites dans la Loi) :
 - Rwanda (56.3%)*, Suède (44.7%)*, Afrique du Sud (44.5%)*, Pays-Bas (42.3%)*, Islande (38.7%)*, Népal (33.2%)*, Allemagne (32.9%)*, Serbie (32.4%)*, Equateur (32.3%)*, Nouvelle-Zélande (32.2%), Andorre (50%), Seychelles (43.8%), Sénégal (42.7%)*, Finlande (42.3%)*, Nicaragua (40.2%)*, Norvège (39.6%)*, Mozambique (39.2%)*, Danemark (39.1%)*, Costa Rica (38.6%)*, Angola (38.2%)*, Belgique (38%)*, Argentine (37.4%)*, Espagne (36%)*, Slovénie (32.2%)*.

La diversité ethnoculturelle est gravement sous-représentée dans le lieu où se prennent les décisions pour l'ensemble de la population

Les faits : aux élections du 4 septembre 2012, 10 membres des minorités ethnoculturelles ont été élus, soit 8%. C'est 2 de moins qu'aux élections de 2008, alors qu'au moins 14,5% de la population est née à l'étranger ou est membre d'une minorité visible.

Chaque année, le Québec accueille des immigrantes et des immigrants en provenance d'une centaine de pays. Sans l'apport de l'immigration, la population se maintiendrait au même niveau. Le Québec est de plus en plus diversifié sur le plan ethnique, la majorité des immigrants recrutés annuellement au Québec sont issus des minorités dites visibles.

Nous ne pouvons continuer d'ignorer les réalités démographiques. Les projections pour 2031 montrent que la diversification de la population n'est pas qu'un phénomène montréalais. La part de la population qui sera née à l'étranger ou de minorités visibles aura doublée en 25 ans. Cela signifiera aussi que les partis politiques auront la possibilité de recruter et de faire élire des membres des minorités ethnoculturelles partout au Québec.

Villes	% de la population née à l'étranger		% de la population de minorités visibles	
	2006	Projection pour 2031	2006	Projection pour 2031
Ville de Montréal	21 %	30 %	16 %	31 %
Ville de Gatineau	8 %	15 %	6 %	14 %
Ville de Sherbrooke	6 %	11 %	4 %	10 %
Ville de Québec	4 %	7 %	2 %	5 %
Ville de Trois-Rivières	2 %	5 %	2 %	4 %

En 2006, 11,5% de la population du Québec était née à l'étranger. De plus, du 8,8% des personnes s'identifiant en tant que minorité visible, 3% étaient nées au Canada. Ces deux réalités distinctes, mais qui peuvent se combiner, touchent donc au moins 14,5% de la population du Québec, qui est soit née à l'étranger soit d'une minorité visible.

Des réalités québécoises : une immigration incontournable et une diversification ethnoculturelle en croissance.

En 2007, plus d'un enfant sur quatre né au cours de l'année avait au moins un parent né à l'étranger. Ce sont ces enfants qui formeront la société québécoise de demain. Si aucune mesure n'est mise en place pour que l'Assemblée nationale tienne compte de la diversité ethnoculturelle, ces futurs adultes ne se sentiront pas invités à prendre pleinement leur place dans la démocratie québécoise.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2009, le taux de chômage de population née sur le territoire était de 7,6% comparativement à 14% chez les immigrantes et des immigrants et ce taux demeure plus élevé même après plus de 10 ans de résidence, soit 11%.

Le déficit de représentation touchant particulièrement les personnes nées à l'étranger ainsi que les membres des minorités visibles, c'est à leur niveau qu'il faut agir.

Pour élaborer une proposition de changement, le MDN a rassemblé les consensus exprimés ces dernières années.

Les audiences de la Commission spéciale sur la loi électorale (du 24 janvier au 9 mars 2006) : les mêmes consensus sont observés dans toutes les régions visitées.

La CSLE porte sur un avant-projet de loi déposé en décembre 2004. Le gouvernement reconnaît qu'il faut changer le mode de scrutin et propose un système mixte partiellement compensatoire. Des groupes et des individus de divers horizons déposent et présentent des mémoires devant la CSLE, qui suscite une participation exceptionnelle : 515 interventions orales et écrites sont présentées (lors d'audiences se déroulant dans 13 villes), dont 369 mémoires. Près de 1 200 citoyennes et citoyens se sont exprimés par l'entremise du site Web de la Commission. Le ministre Benoit Pelletier parle de 2000 interventions au total.

Le rejet du statu quo pour obtenir un projet de loi satisfaisant : 86 % des interventions.

Le respect de la volonté populaire et du pluralisme politique : des interventions portant sur le modèle proportionnel mixte compensatoire et sur les mesures proposées pour une meilleure représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle.

- 82 % demandent que l'Assemblée nationale soit proportionnelle aux votes exprimés pour tout le Québec.
- 96 % demandent qu'il comporte deux votes, plutôt qu'un seul, comme le prévoyait l'avant-projet de loi.
- 69 % précisent qu'il faut au moins 40 % des sièges de compensation pour 60% de sièges de circonscription.
- 75 % demandent d'améliorer les mesures prévues pour augmenter la représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle, recommandant de récompenser les résultats atteints par les partis, plutôt que seulement leurs efforts, de hausser les attentes et d'instaurer l'alternance femme-homme sur les listes.

Le 21 décembre 2007, le Directeur général des élections du Québec confirme les consensus issus de la CSLE en déposant le rapport demandé par le ministre Pelletier « Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire »

Dans son volumineux rapport, le DGEQ dégage des audiences de la CSLE les mêmes consensus relevés par le MDN et il utilise sensiblement les mêmes critères que lui pour mesurer les effets des diverses modalités d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire.

Le DGEQ précise que les meilleurs résultats seraient atteints si le législateur faisait les choix suivants au moment d'instaurer un modèle mixte :

- Un scrutin proportionnel mixte à compensation nationale avec une redistribution régionale effectuée sur la base de neuf territoires (chacun d'eux étant constitué de régions administratives regroupées ou subdivisées afin de compter sensiblement le même nombre d'électrices et d'électeurs).
- Deux votes plutôt qu'un seul
- L'alternance femmes-hommes sur les listes
- La majoration de l'allocation annuelle accordée aux partis en fonction du nombre de femmes et de personnes de la diversité ethnoculturelle élues.
- L'utilisation de listes fermées et la double candidature permise
- L'utilisation de la méthode de calcul Hare et un seuil de représentation se situant entre 2 et 5 %



Un mode de scrutin que l'on peut et que l'on doit changer



Par la campagne *Solution démocratique*, le MDN propose un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire pourvu de mécanismes pour améliorer la représentation sous toutes ses facettes.

CINQ façons de présenter le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire de *Solution démocratique* à choisir en fonction de vos besoins et en fonction des intérêts des personnes vous posant des questions.

- 1- Présentation des résultats – sans éléments techniques (celui du feuillet ½ feuille)
- 2- Présentation des résultats – avec quelques détails et explications
- 3- Résumé des éléments techniques derrière ces résultats
- 4- Avoir un mode de scrutin mixte compensatoire, pour la population, qu'est-ce que ça veut dire?
- 5- Les modalités techniques en détail et les résultats qu'elles atteignent

1- Présentation des résultats – sans éléments techniques (texte du feuillet ½ feuille)

Un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire :

Pour refléter fidèlement la volonté populaire et le pluralisme politique et assurer l'importance des régions :

- Chaque vote est respecté équitablement, partout et pour toutes les opinions politiques.
- L'Assemblée nationale réunit ± 128 membres, tous légitimement élus.
- Les circonscriptions sont réparties dans des régions électorales (à partir des régions administratives).
- Deux bulletins de vote à remplir au même moment, pour un choix clair et simple:
 - A. choisir une personne pour représenter sa circonscription.
 - B. choisir un parti pour ses idées et pour son équipe régionale.
- Si un parti obtient moins de sièges de circonscription que selon la volonté populaire (bulletins B de tout le Québec), la différence est comblée dans chaque région.

Pour une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes et une juste représentation de la diversité ethnoculturelle :

- Des mesures structurantes assurent des résultats conformes aux valeurs et des mesures financières motivent les partis politiques et tiennent compte des réalités socio-économiques (listes en alternance f/h, diversité selon les réalités régionales, bonification du financement public et du remboursement des dépenses électorales)

2- Présentation des résultats – avec quelques détails et explications

Le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire Solution démocratique permet de refléter fidèlement la volonté populaire et le pluralisme politique et assure l'importance des régions :

- L'Assemblée nationale réunit ± 128 membres.
- Le Québec est divisé en circonscriptions réparties dans 8 régions électorales (à partir des régions administratives).
- Durant la campagne électorale, chaque parti fait connaître ses équipes régionales.
- Chaque vote est respecté équitablement, quels que soient le parti choisi, le lieu de résidence ou les écarts démographiques entre régions.
- La population de chaque région a accès à plus de députés (de 7 à 28), tous légitimement élus par elle.
- Deux bulletins de vote à remplir au même moment, pour un choix clair et simple :
 - A. choisir une personne pour représenter sa circonscription. Les résultats désignent ± 78 sièges de circonscription.
 - B. choisir un parti et son équipe régionale pour indiquer son opinion politique globale.

Le total national des bulletins B indique le % de siège que chaque parti doit occuper i.e. la volonté populaire. Si un parti a obtenu moins de sièges de circonscription que selon l'expression de la volonté populaire, les premiers noms de ses listes régionales comblent les sièges qui lui manquent dans les régions (« banque » de ± 50 sièges de compensation).

Le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire Solution démocratique permet d'obtenir une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes et une juste représentation de la diversité ethnoculturelle :

- Les listes régionales permettent d'atteindre des objectifs conformes aux valeurs et à la composition de la population dans toutes les régions (diversité ethnoculturelle selon les statistiques régionales, 50% de femmes et en alternance sur les listes).
- Des mesures structurantes assurent des résultats stables améliorant la représentation globale de l'Assemblée nationale et des mesures financières encouragent les partis politiques et tiennent compte des conditions socio-économiques (bonification du financement public et du remboursement des dépenses électorales, plans d'action avec objectifs)

3- Résumé des éléments techniques derrière ces résultats

- Un mode de scrutin proportionnel **mixte compensatoire**
- Combinant **± 78 sièges de circonscription** et **± 50 sièges de compensation**, pour un nombre fixe de ± 128 sièges, soit un **ratio de 60-40** (national et régional)
- Une **compensation nationale** et une **distribution régionale** des sièges de compensation
- Des **listes régionales** fermées établies dans le respect de balises fixées, dont le nombre et le positionnement sur les listes.
- Le bulletin à **deux votes** : un pour le siège de circonscription et un pour les sièges de compensation.
- La **double candidature permise** : les candidates et les candidats pouvant faire campagne tant pour remporter un siège de circonscription qu'un siège de compensation.
- Un **seuil minimal** : pour avoir droit à la compensation, un parti doit obtenir entre 3% et 5% des votes.
- La méthode de calcul de **Hare** pour répartir équitablement les sièges de compensation.
- Des **mesures structurantes** et des **mesures financières** pour une représentation **égalitaire** entre les femmes et les hommes ainsi que pour une juste représentation de la **diversité** ethnoculturelle..

4- Avoir un mode de scrutin mixte compensatoire, pour la population, qu'est-ce que ça veut dire?

<p>✓ Ça veut dire faire deux choix lors du vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choisir la personne qu'on souhaite pour représenter sa circonscription; • ET choisir le parti qu'on préfère. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ C'est ce qu'on appelle un modèle mixte. ➤ Deux bulletins de vote sont nécessaires. Les deux bulletins se remplissent au même moment. ➤ Le 1^{er} bulletin ressemble à celui utilisé actuellement, dans chacune des circonscriptions. ➤ Le 2^e bulletin présente les différents partis et leurs listes régionales de candidates et de candidats.
<p>✓ Ça veut dire obtenir une Assemblée nationale qui reflète nos choix véritables.</p> <p>✓ Ça veut dire qu'il n'y a plus de votes perdus et qu'on peut voter selon ses valeurs.</p> <p>✓ Ça veut dire qu'il n'y a plus de différence (de distorsion) entre ce que nous demandons et ce que nous obtenons.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour s'assurer que la population obtienne ce qu'elle a demandé en votant, il faut comparer la volonté populaire globale au nombre de sièges de circonscription obtenus par chaque parti. La comparaison permet de corriger les iniquités partout au Québec, c'est ce qu'on appelle une compensation nationale. ➤ C'est le résultat des votes du 2^e bulletin qui indique le % de sièges que chaque option politique devra occuper, en réunissant des députées et des députés de circonscription et de compensation. ➤ Ainsi, si un parti obtient un % de sièges de circonscription plus bas que le % d'appui que la population lui a accordé, il occupera en fin de compte sa juste part du total des sièges de l'Assemblée nationale. ➤ Il faut avoir assez de sièges de compensation pour effectuer une véritable correction des distorsions, soit environ 78 sièges de circonscription et environ 50 sièges de compensation, pour le Québec.
<p>✓ Ça veut dire équilibrer les régions pour que toutes les options politiques et que tous les votes soient respectés, partout au Québec, et avec la même équité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour que l'expression du pluralisme politique soit possible partout et que le respect du vote ne varie pas d'une région à l'autre, il faut réunir certaines régions administratives peu peuplées pour former 8 régions électorales. ➤ Ces zones servent uniquement au processus électoral. Elles permettent de corriger les distorsions dans toutes les régions et d'avoir des listes régionales de candidates et de candidats.
<p>✓ Ça veut dire avoir accès à plusieurs députées et députés : de 7 à 28, selon les régions électorales.</p> <p>✓ Ça veut dire que la campagne électorale nous permet de les connaître et qu'ils sont tous légitimement élus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En plus d'être encore représenté par une députée ou un député pour sa circonscription, nous aurions accès à des députées et à des députés régionaux pouvant être de plusieurs partis différents. ➤ Chaque parti présente sa liste de candidates et de candidats, par région électorale. ➤ Ces listes régionales permettent d'avoir une Assemblée nationale réunissant des députées et des députés de toutes les régions, car chaque région électorale dispose d'un nombre déterminé de sièges, dont 6 sur 10 seront des sièges de circonscription.
<p>✓ Ça veut dire avoir une Assemblée nationale qui applique les valeurs d'égalité et accueille la diversité ethnoculturelle de sa population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour arrêter de se fier au hasard, cela demande de mettre en place des mesures structurantes et des mesures financières pour une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes et pour que la diversité ethnoculturelle québécoise fasse partie de la réalité de l'Assemblée nationale.

Un mode de scrutin que l'on peut et que l'on doit changer

5- Les modalités techniques en détail et les résultats qu'elles atteignent

Modalités techniques	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire combinant • ± 78 sièges de circonscription et • ± 50 sièges de compensation, pour un nombre fixe de ± 128 sièges, soit un ratio de 60-40 (au niveau global et dans chaque région électorale) • Une compensation nationale et une distribution régionale des sièges de compensation 	<p>Au niveau de la volonté populaire, du pluralisme politique partout au Québec et de l'importance des régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permet d'obtenir une Assemblée nationale composée proportionnellement aux votes reçus. ➤ Permet le respect de la volonté populaire et le respect du pluralisme politique présent dans la société. Si un parti obtient <i>20% des votes (voir bulletin B ci-bas)</i>, il occupera <i>20% des sièges à l'Assemblée nationale – grâce à la combinaison des sièges de circonscription et des sièges de compensation.</i> ➤ Respecte les choix exprimés dans toutes les régions; ➤ Chaque parti obtient sa juste part de siège et chaque personne est équitablement représentée. ➤ Permet de conserver des circonscriptions tout en corrigeant les distorsions (si 40% des sièges servent à corriger les distorsions de la portion majoritaire) ➤ Le lien de proximité est maintenu. ➤ L'Assemblée nationale rassemble des élu(e)s de toutes les régions et de toutes les circonscriptions. ➤ Les partis politiques ont avantage à présenter des candidatures diversifiées et adaptées aux différents milieux. <p>Au niveau de la représentation des femmes et des hommes et de la diversité ethnoculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La compensation permet aux mesures mises en place pour équilibrer les listes de se répercuter sur la composition globale de l'Assemblée nationale. ➤ Permet à la population de partout d'évaluer les partis aussi en fonction du respect des valeurs d'égalité et de diversité.
<ul style="list-style-type: none"> • Le bulletin à deux votes : un pour le siège de circonscription et un pour les sièges de compensation. 	<p>Au niveau de la volonté populaire, du pluralisme politique partout au Québec et de l'importance des régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect de la volonté populaire et le respect du pluralisme politique présent dans la société; ➤ Permet d'obtenir une Assemblée nationale composée proportionnellement aux votes reçus. ➤ Permet le bon fonctionnement de la compensation. ➤ Permet à tous les partis d'obtenir leur juste part de sièges – sans subir les effets actuels du « vote utile ». ➤ Offre une possibilité de plus comparativement à maintenant, en permettant de faire deux choix distincts : ➤ Deux bulletins de vote à remplir au même moment, pour un choix clair et simple : <ul style="list-style-type: none"> A. choisir une personne pour représenter sa circonscription. en fonction d'enjeux locaux, de l'expérience de la personne, du programme de son parti, etc. Les résultats désignent ± 78 sièges de circonscription. ET - selon une option politique différente ou non : B. choisir un parti et son équipe régionale pour indiquer son opinion politique globale, en fonction d'enjeux nationaux et régionaux, du programme et des orientations, de la qualité de l'équipe régionale proposée, etc. ➤ Le total national des bulletins B indique le % de siège que chaque parti doit occuper i.e. la volonté populaire. Si un parti a obtenu moins de sièges de circonscription que selon l'expression de la volonté populaire, les premiers noms de ses listes régionales comblent les sièges qui lui manquent dans les régions.

Modalités techniques	Résultats
	<p>Au niveau de la représentation des femmes et des hommes et de la diversité ethnoculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les tiers partis étant souvent formés de personnes se sentant exclues des formations politiques établies, permettre à tous les partis d'obtenir leur juste part de siège permet d'hausser le nombre de femmes et la diversité ethnoculturelle.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des listes régionales fermées. ➤ La double candidature permise : 	<p>Au niveau de la volonté populaire, du pluralisme politique partout au Québec et de l'importance des régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permet de distribuer les sièges de compensation sur tout le territoire. ➤ Chaque région électorale obtient le nombre de sièges prévu (de 7 à 28 selon le cas). ➤ La distribution des sièges de compensations se fait selon l'ordre d'apparition sur les listes (listes fermées) ➤ Les sièges de compensation de chaque région seront comblés par : <ul style="list-style-type: none"> ○ les personnes inscrites sur la liste régionale, elles seront donc connues de la population. ○ Issues des partis ayant bien performés dans la région, ce qui respectera la volonté populaire régionale (les sièges de compensation de chaque parti seront distribués là où il a obtenu ses appuis). ➤ Permet à la population de connaître l'ensemble des candidates et des candidats se présentant pour la circonscription et pour la région électorale, puisque tout le monde a avantage à faire campagne ➤ Les partis ont avantage à faire connaître leur programme et leur équipe. <p>Au niveau de la représentation des femmes et des hommes et de la diversité ethnoculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'usage de liste permet d'établir des objectifs et de les évaluer. Ces listes sont soumises à des règles comme l'est actuellement le dépôt des candidatures de circonscription. ➤ Assure une représentation conforme aux valeurs partout. ➤ Les listes fermées, la double candidature permise et le ratio élevé de sièges maximisent l'efficacité des règles de positionnement et des mesures puisque la composition diversifiée des listes de compensation se répercute aussi au niveau des circonscriptions.
<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures structurantes pour une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes ainsi que pour une juste représentation de la diversité ethnoculturelle. 	<p>Au niveau de la représentation des femmes et des hommes et de la diversité ethnoculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permet d'atteindre des résultats en fonction des règles fixées par la Loi électorale, fixant que chaque part doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présenter autant de femmes que d'hommes, en alternance, débutant par une femme dans au moins 4 listes régionales de compensation. Si non, il doit présenter au moins 50 % de femmes sur l'ensemble de ses candidatures, de circonscriptions et de compensations. ○ Présenter un nombre de personnes immigrantes ou de minorités visibles équivalent à leur poids démographique régional (statistiques officielles); au moins une parmi les 5 premiers noms d'au moins 4 listes régionales de compensation. Si non, il doit présenter un nombre de candidates et candidats immigrants ou provenant de minorités visibles équivalent à leur part démographique au niveau du Québec sur l'ensemble de ses candidatures, de circonscriptions et de compensations. ○ Avoir un plan d'action avec des objectifs précis.

Modalités techniques	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures financières pour une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes ainsi que pour une juste représentation de la diversité ethnoculturelle. 	<p>Au niveau de la représentation des femmes et des hommes et de la diversité ethnoculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Motivent les partis politiques et tiennent compte des réalités socio-économiques: ➤ Majorer l'allocation annuelle³ (graduée de 5% à 15% selon les résultats) aux partis politiques qui auront, parmi leurs candidatures régionales de compensations et de circonscriptions : <ul style="list-style-type: none"> ○ présenté au moins 40 % de femmes et en voir fait élire au moins 35%. ○ présenté au moins 13 % de personnes immigrantes ou de minorités visibles et en avoir fait élire au moins 10%.. ➤ Rembourser une plus grande part des dépenses électorales⁴ des femmes et des personnes immigrantes ou de minorités visibles présentant leur candidature : <ul style="list-style-type: none"> ○ rembourser 60% de leurs dépenses électorales : si la personne a obtenu entre 3% et 5% des votes dans la circonscription; OU si son parti a obtenu entre 3% et 5% des votes régionaux (compensation) ○ rembourser 70% de leurs dépenses électorales lorsqu'élues (circonscription et de compensation).
<p>Un seuil minimal : pour avoir droit à la compensation, un parti doit obtenir entre 3% et 5% des votes. La méthode de calcul de Hare pour répartir équitablement les sièges de compensation.</p>	<p>Au niveau de la volonté populaire, du pluralisme politique partout au Québec et de l'importance des régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un seuil minimal permet de contrer les craintes de voir des partis très marginaux siéger à l'Assemblée nationale, sans restreindre indûment l'accès à la représentation. En septembre 2012, un seuil de 3% à 5% des votes correspondrait à l'obtention de 177 593 et de 295 989 votes pour qu'un parti puisse se prévaloir d'un siège, ce qui correspond à la population électorale de 4 ou de 6 circonscriptions. Il ne s'agit pas d'une quantité négligeable. Ces personnes ont autant le droit au respect de leurs votes que celles qui appuient des partis obtenant plus de votes. ➤ Des méthodes de calcul ont été conçues pour assurer la proportionnalité des résultats électoraux malgré certaines contraintes, dont le nombre fixe de sièges ou les résultats comportant des fractions. La méthode de calcul Hare (utilisée en Allemagne - aussi nommé Sainte-Laguë) permet le mieux d'atteindre des résultats proportionnels et le pluralisme politique, selon le DGEQ. Contrairement à d'autres méthodes (D'Hondt et Droop), elle ne favorise pas les partis établis, mais les petits partis, pour qui quelques décimales peuvent faire la différence entre un siège ou aucun. <p>Au niveau de la représentation des femmes et des hommes et de la diversité ethnoculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les tiers partis étant souvent formés de personnes se sentant exclues des formations politiques établies, permettre à tous les partis d'obtenir leur juste part de siège permet d'hausser le nombre de femmes et la diversité ethnoculturelle.

³ Les partis reçoivent actuellement une allocation annuelle correspondant à 0,82\$ par vote valide en leur faveur.

⁴ Les dépenses électorales des candidates et des candidats sont actuellement remboursées à hauteur de 50%, selon certaines conditions.